

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2025/074

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

DATE DE CONVOCATION : 21 MAI 2025

SÉANCE EN DATE DU 27 MAI 2025

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 9 : MONUMENT DE LA DÉPORTATION, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, TRANSFERT DE RESPONSABILITÉS

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Gerard Bergantz, adjoint au maire,
Vu le compte rendu de l'assemblée générale de l'association départementale des Déportés Internés, Résistants et Patriotes section de Sarralbe et environs en date du 13 octobre 2024 demandant le transfert du monument de la déportation à la commune de Sarralbe,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances :

À l'unanimité des voix,

- autorise M. le Maire à signer avec le représentant de « l'Association Départementale des Déportés Internés Résistants et Patriotes, Section de Sarralbe et Environs », la convention de la rétrocession de leur monument de la Déportation situé place du Général de Gaulle à la commune de Sarralbe, aux deux conditions ci-après :

- décide après la dissolution de l'association d'assurer raisonnablement l'entretien, le fleurissement et le pavoisement de ce monument conformément à l'engagement qui sera inscrit dans cette convention,
- décide après la dissolution de l'association de faire en sorte que la loi n°54-415 du 14 avril 1954 qui institue la journée nationale du souvenir des victoires et des héros de la déportation reste maintenue,

- prend en charge les frais liés à l'application de ces deux engagements,

- prend acte que les crédits suffisants ont été prévus au budget principal 2025 et seront repris dans les budgets annuels qui suivront.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 4 juin 2025

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 2 juin 2025

Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

